L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLÉANS:
JEUDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1837.

De la Havane.

Le navire à vapeur Cuba, est arrivé hier soir de la Havane, d'où il est parti le 26 de ce mois. Nous avons reçu des journaux jusqu'à cette date, mais ils ne contiennent pas de nouvelles d'Espagne plus récentes que celles que nous avons déjà publiées. Pour l'état du marché voir la colonne commerciale. Le Cuba a laissé à la passe nord-est, hier matin, 12 à 15 voiles en vue.

INCENDIE A JEFFERSON, MISSOURI.

Nos correspondances de St.-Louis, du 30 du courant, nous apprennent que dans la nuit du mercredi précédent le feu a pris à la maison d'état et consumé l'édifice entier, détruisant tous les papiers de la secrétairie d'état, toute la bibliothèque publique tenue dans le corps du local. Le feu s'est communiqué dans le bureau du secrétaire, et lorsqu'on s'en aperçut les flammes avaient fait tant de progrès qu'il était impossible de les arrêter. L'auditeur des comptes publics fut le seul qui parvint à sauver ses archives.

Un mot définitif sur les Banques.

Chaque jour nous entendons dire que nous travaillons au renversement des banques, et que nos opinions radicales soulèvent contre nous de grandes inimitiés. Nous n'avons qu'un mot à dire à cet égard; c'est que nous nous sommes élevés contre les abus et contre le monopole de ces institutions, sans jamais porter atteinte au système. Que l'on relise nos articles éditoriaux, que l'on remonte si l'on veut à plusieurs mois, et l'on y reconnaîtra les mêmes principes. Nous avons dû néanmoins nous élever contre une fausse direction donnée au système, tout en rendant justice à l'utilité dont il avait pu être; et nous ne croyons pas qu'il puisse résulter aucun blâme fondé, contre une opinion consciencieuse qui se rattachait à la politique du gouvernement général adoptée par le parti auquel nous nous sommes voués. Tout homme de pouvoir de passions contre, de reste, combien s'est compliquée une question qui paraissait d'abord si simple, mais dont nous avions de bonne heure compris toute l'étendue et toutes les conséquences. Est-ce une faute que d'avoir signalé des écueils; et n'est-il pas du devoir du publiciste de rechercher les causes comme de prévoir les effets, des perturbations de la société? Nous avons bien vu depuis lors, l'irritation produite par la crise financière porter à l'extrême la haine du papier monnaie; mais nous nous sommes préservés d'une telle exagération, et nous avons soutenu dernièrement encore l'indispensabilité d'un représentatif qui suppléât chez nous au numéraire qui nous manque pour représenter les énormes produits de notre agriculture et de notre industrie. Ce que nous avons blâmé, nous le blâmons encore; et toute émission surabondante de papier, toute disproportion dans les facilités accordées par les banques seront l'objet de nos constantes attaques. Nous sommes loin de demander merci à nos ennemis politiques; nous leur demandons seulement justice. Que l'on nous juge d'après nos écrits, et non d'après des récits souvent mensongers. On lit vite un article, ou plutôt on le parcourt, et souvent on n'en a pas embrassé le sens qu'on l'a jugé sans appel. Des questions du genre de celles dont il s'agit ici, sont d'une nature assez sérieuse pour captiver l'attention des lecteurs; et lorsqu'il s'agit de se prononcer contre des opinions émises, on ne saurait être sensément qu'après les avoir bien comprises; or, les nôtres ont été mal saisies par ceux qui nous représentent comme partisans d'un système de renversement des institutions monétaires de la Louisiane.

La situation des affaires, et les discussions qui vont avoir lieu à ce sujet dans la législature exigeront sans doute de notre part plus d'une observation, et nous sentons trop la dignité de notre mission pour en redouter les disgrâces. Toujours disposés à soutenir les intérêts du peuple contre le monopole, nous saurons les faire marcher de front avec ceux du commerce avec lesquels ils sont, dans notre pays, étroitement liés; mais nous n'irons pas, radicaux imprudens, sacrifier la prospérité, l'avenir de notre pays, à une haine systématique pour des institutions dont nous n'avons jamais nié les services passés, tout en combattant les vices actuels.

Qu'il soit donc bien entendu que, sans condescendre à aucunes modifications, nous nous maintenons dans la ligne que nous avons constamment suivie. Vainement on nous opposerait les expressions fortement accentuées contre le monopole, contre les abus! Nous n'en désavouons aucune mais nous avons la juste prétention qu'on ne les détourne pas de leur véritable sens, en les isolant ou en en tronquant les accessoires comme il arrive souvent dans la polémique adoptée par quelques écrivains. C'est un moyen comme un autre d'avoir raison vis à vis de certains lecteurs; mais la morale de Don Bazile n'est pas du goût de tous, et tôt ou tard la vérité résulte d'un rapprochement tout simple; et le texte rétabli, confond le détracteur. Si donc, les discussions de la Législature nous entraînent dans la lice, il est bon que d'avance l'on sache, qu'indépendans d'opinions, nous livrerons à l'examen du public tout ce qui nous paraîtra se rattacher de plus près à ses intérêts; et que nous ferons envisager [illegible] des propositions faites. Exempts d'esprit de parti, dans l'acception réelle du terme, nous en examinerons l'avantage ou le péril; mais, toujours dans le sens de l'utilité du pays.

Au moment où la Législature va s'occuper du bien être du pays, la direction de presque toutes les banques va se renouveler, et le mois de janvier prochain va voir sans doute de grandes mutations s'opérer dans le personnel des directions. C'est une ère nouvelle, vers laquelle nous avançons rapidement et quelques semaines encore, des choix bien entendus, des changemens indiqués par l'opinion publique, amèneront sans doute des améliorations sensibles dans un système qu'il importe de voir réformer. Si d'une part, nos législateurs ont en vue, comme nous n'en doutons pas, de rétablir la confiance; le même objet doit diriger les choix des actionnaires et du gouvernement; et cette coïncidence ne saurait être que favorable au succès des vœux des bons citoyens. Une fois pénétrés de la nécessité d'un représentatif, pour la production; le point le plus indispensable est de rectifier ce qu'il peut y avoir d'abusif dans la latitude de leurs privilèges, et de n'en plus donner la direction qu'à des gens dignes de l'estime publique. Le personnel des directions est la pierre de touche de la confiance; et, du choix de ce personnel, tout autant que des mesures à prendre par nos législateurs, dépend infailliblement le retour de notre prospérité. Il est hors de doute que la plupart de nos banques possèdent des valeurs très supérieures à leurs émissions; mais il est de fait qu'une défiance subite et générale les a contraintes à suspendre, de même pour la plupart, les paiemens en numéraire. Néanmoins, aidé que des banques, limitées dans leurs émissions, seront soumises à des inspections réelles et régulières, elles feront l'utilité du papier dans les transactions le rendront à sa véritable destination, celle de faciliter les échanges; la confiance renaîtra et nous verrons se ranimer notre commerce, et renaître sa prospérité.

NOUVELLES DU CANADA.

Arrestations à Montréal—Délivrance de deux prisonniers arrêtés à St. Johns—Troubles sérieux entre les citoyens et les troupes royales.

Les nouvelles que nous recevons du Canada, par l'estafette, sont d'un caractère tout-à-fait sérieux. Le tocsin de la guerre civile commence à se faire entendre dans ce pays. Les deux partis en viennent aux prises, et si toutes les mesures ont été bien calculées par les "fils de la liberté", pour faire réussir leur projet d'affranchissement, avant longtemps il nous sera donné de compter une république de plus en Amérique et une nouvelle nation qui viendra prendre sa place parmi les peuples éclairés et libéraux du monde.

Voici les détails que publie le *Courier* de Montréal [illegible] sur les troubles qui viennent d'éclater. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir offrir à nos lecteurs les extraits donnés par les feuilles libérales: aucune de celles-ci ne nous est parvenue de sorte que pour le moment nous sommes obligé de nous en tenir à la narration faite par un des principaux organes du parti du gouvernement.

(*Extrait du Montreal Courier du 18 Nov*)

"Dans la soirée de jeudi dernier, un grand nombre de warrants furent remis entre les mains du chef des constables, qui réussit, avec un parti de constables spéciaux, à arrêter six des délinquants — MM. André Ouimet, président de la société dite "*des Fils de la liberté*"; J. Dubuc, employé à la taverne du Pigeon, Fr. Tavernier, George de Boucherville, avocat, le docteur Simard, et un étudiant en droit nommé Leblanc. D'autres ordres d'arrestation ne furent pas exécutés, en raison de l'absence des parties.

Parmi ces derniers se trouvaient, nous dit-on, le docteur O'Callaghan, MM. Thomas S. Brown, Rodolphe Desrivières et Ovide Perrault. Les individus arrêtés furent mis en prison. Le bruit a couru que M. Desrivières a été depuis, arrêté, mais jusqu'à hier soir, on n'a rien appris qui garantît le fait.

Nous ne savons pas positivement quel a été le but de ces arrestations; mais le bruit public annonce que c'est pour crime de haute trahison: nous n'avons aucune raison de croire que ce rapport soit incorrect.

A huit heures dans la même soirée un parti de dix-huit hommes des volontaires royaux à cheval fut envoyé à St.-Johns, avec le connétable Malo pour effectuer l'arrestation de MM. le docteur d'Avignon et Demaray. Ayant réussi à le faire paisiblement, ils se mirent en route à trois heures du matin pour revenir à Montréal, par le même chemin. A une petite distance de Chambly ils rencontrèrent un parti de 30 hommes, armés de différentes manières, mais qui, cependant, se dispersa à leur approche.

A environ un mille de distance de Longueil ils furent avertis par une femme que beaucoup de monde les attendait devant, [illegible] continua sa route. Il n'avait fait que très peu de chemin lorsqu'en effet il se trouva très près d'un corps d'environ 300 hommes, embusqués derrière un [illegible], dans un champ qui se trouvait sur la droite de la grande route et armés de carabines et de mousquets.

[illegible] se mit en mesure de passer, mais il fut [illegible] par une vive fusillade auquel il lui fut impossible de riposter avec effet, car il n'avait que des pistolets, [illegible] par une barrière et que l'on [illegible] ne pouvait [illegible]. Il fut donc obligé de battre en retraite en [illegible] qu'après une nouvelle décharge qui fut plus effective que la première.

Le lieutenant Ermatinger fut blessé, nous assure-t-on, avec du plomb à canard qu'il reçut à la figure et au dessus de l'épaule. M. Sharpe eut la jambe percée par une balle, un peu au dessous du genou et M. John P. Ashton fut blessé légèrement par une pierre, M. John Molson, jeune, eut la casquette traversée par une balle qui lui effleura la tête. On assure aussi que M. Justus Woodhouse reçut une blessure dangereuse.

On dit que plusieurs des chevaux furent plus ou moins grièvement blessés. Dans le mouvement de retraite, le wagon dans lequel se trouvaient les constables et les prisonniers versa; et cette voiture dût nécessairement être laissée en arrière par la cavalerie qui de ce moment se dirigea sur Longueil, en passant à travers les champs. A son arrivée dans ce village elle y trouva un détachement composé de deux compagnies du 32e. régiment, commandé par le major Reed, lesquels avaient été expédiés de bonne heure de Montréal pour l'escorter et la défendre en cas de besoin; mais malheureusement le major avait reçu l'ordre positif de ne pas dépasser Longueil.

Les prisonniers avaient, néanmoins, réussi à s'enfuir, et les deux compagnies sont revenues en ville pour prendre de nouveaux ordres.

Nous apprenons que les quatre compagnies de troupes royales, maintenant stationnées en cette ville ont reçu l'ordre de partir de bonne heure aujourd'hui pour battre le pays entre Longueil et Chambly. Le lieutenant-colonel Wetherall commande le corps, et il aura à sa disposition une ou deux pièces d'artillerie de campagne.

Des rapports contradictoires circulent au sujet de la résidence de ceux des chefs qui ne sont pas encore arrêtés; et particulièrement de celle de M. Papineau. Il a été dit confidentiellement par quelques personnes qu'il était encore en ville, et par d'autres qu'il s'est enfui du pays et qu'il a déjà traversé la frontière. Nous ne croyons à l'exactitude d'aucun de ces rapports; mais nous espérons que le gouvernement ne négligera pas de porter le dernier coup.—Le Rubicon est franchi, et la promptitude seulement peut assurer dorénavant le succès des mesures mises en œuvre.

Tout individu doit être de suite arrêté s'il existe contre lui assez de preuves qui témoignent de sa culpabilité.

On semble douter encore dans quelques endroits qu'un ordre d'arrestation ait été lancé contre Papineau. Nous croyons cependant que rien ne motive un semblable doute.

Le nombre de warrants que l'on se prépare à lancer est dit-on considérable; l'un d'eux doit nécessairement être contre le chef des coupables.

Nous avons tout lieu de croire qu'il y aura un grand nombre d'arrestations de faites à Quebec ou dans les environs de cette ville. Tant mieux: plus il y en aura plus tôt la tranquillité se rétablira. Que l'on n'oublie pas surtout que ce sont les chefs qu'il faut d'abord prendre.

Le meilleur argument dont nous puissions faire usage envers nos lecteurs pour les engager à redoubler de zèle et d'activité pour la défense de la cause du pays, c'est de leur rappeler les événements des deux derniers jours. Le coup si longtemps désiré est à la fin porté par le gouvernement. Le sang a été versé par les rebelles, qui viennent de jeter le masque et se livrent ainsi volontairement au châtiment de la loi, qu'ils ont si indignement insultée.

Aucun sujet Anglais ne saurait demander de meilleures circonstances. Que l'ennemi se montre et notre triomphe sera certain! Nul argument ne saurait être plus fort pour tout citoyen que ne l'est le cri de sa conscience et le sentiment de son devoir. Rappelons nous aussi que l'Angleterre nous contemple et attend tout de nous."

Le chef des rebelles fait prisonnier.—Amable Norbert Morin, directeur en chef des procédures séditieuses et traîtresses du comité central et permanent de Quebec, et l'espion principal des factieux de Montréal, a été mis en prison, ce matin, sous la même accusation que celle qui fut portée contre Joseph Légaré, Pierre Chasseur, Eugène Trudeau et Barthelemi Leubance.

Le prisonnier devra être examiné samedi prochain.

Morning Herald de Quebec, 15 nov.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid jusqu'au 4 sont arrivés aujourd'hui. Ils donnent la liste des nouveaux ministres, listes que nous connaissons depuis trois jours par dépêche télégraphique. Les feuilles de Madrid ne regardent pas ce ministère comme définitivement constitué. "On a nommé de nouveaux ministres, dit l'*Eco del Commercio*, mais nous ne savons pas encore si nous avons un ministère. M. Pardezi est le seul qui reste de l'administration précédente. M. Pita Pizarro est remplacé par intérim par don Jose Maria Perez, sous-secrétaire des finances. On prévoit qu'il a offert sa démission. M. Ulloa a été nommé ministre de la guerre. On assure qu'il est absent. N. Raphael Perez, chef politique actuel de Madrid, a été nommé ministre de la marine. M. Ulloa nommé ministre de la guerre; et M. Castejon, régent de l'audience de Madrid, nommé ministre de la justice, refusent, à ce qu'on assure, le portefeuille. Soit que les nouveaux ministres acceptent, soit qu'ils refusent, tout le monde s'accorde à regarder le nouveau ministère comme un cabinet de transition. Il faudrait du reste, un peu plus de sécurité pour pouvoir se livrer aux importans travaux que réclament les soins de notre administration et la terminaison de la guerre civile. Il paraît que Bardaxi demeure en qualité de neutre. Nous verrons si l'on parviendra à organiser bientôt un ministère."

Le même journal rendant compte de l'affaire du 28 [illegible] honneur au général christino, dit en termes positifs que les troupes de Lorenzo ont dû faire retraite, et qu'elles ont été poursuivies par l'ennemi jusqu'à Milagros. On serait peu surpris d'apprendre que la tentative de Espartero [illegible] rapports emphatiques envoyés au ministre de la guerre de Madrid pour en faire ses bulletins de victoire.

— Voici encore une grande victoire réduite à sa juste valeur. Le rapport de Carondelet sur l'affaire de Valladolid, publié par l'*Eco del Commercio*, dit que cette affaire a été d'autant plus glorieuse qu'avec 6800 hommes, dont 350 de cavalerie, il a repoussé plus de 10,000. Quant à la perte de l'ennemi, il m'est impossible de la savoir, dit Carondelet. "Je dirai seulement que 80 cadavres ont été enterrés, et qu'il y a à l'hôpital militaire 121 blessés appartenant à la faction; que nous avons fait 38 prisonniers, et que 31 déserteurs sont passés dans nos rangs. Voilà à quoi se réduit cette grande victoire, dans laquelle la faction avait été complètement exterminée.

— Une lettre de Logrono porte que la garnison de cette ville, profitant de l'absence du général commandant et du chef politique, s'est de nouveau mutinée dans la soirée d'avant-hier, sous le prétexte qu'elle n'était point payée.

Après s'être emparés des caisses publiques, elle a frappé une contribution de 40,000 réaux sur les habitans.

A l'heure où je vous écris, nous sommes dans la même situation.

— La *Correspondance d'Espagne* publie les nouvelles suivantes:

Tolosa, 4 octobre.

Le brigadier D. Castor Andechaga, qui bloquait Balmaseda avec deux bataillons, s'est mis en marche pour Santander; on ne sait encore dans quel but.

Les brigadiers Ripalda et Zubiri parcourent avec 2 bataillons les vallées d'Aezcoa, Salazar et de Roncal, désarmant tous les urbains et démantelant les petits forts.

Les troupes qui devaient sortir de Saint-Sébastien, ont reçu avant-hier ordre de rester dans cette ville afin de conserver les lignes.

Le fort de Valsba, situé en Castille sur la frontière de la Biscaye, a été évacué par les christinos.

S. M. vient d'ordonner que la Gazette officielle qui était imprimée à Oñate cesse de paraître; à la place il sera publié les mêmes jours un journal sous le titre de *Bulletin de Navarre et des provinces basques*, lequel paraîtra pour la première fois vendredi prochain.

Elizondo, 8 octobre.

Avant hier on a transporté dans l'Ulzama les fusils pris dans la vallée d'Aescoa. Ce sont tous de beaux fusils anglais, qui vont nous servir à armer de nouveaux bataillons.

Hier l'avant-garde de nos bataillons est arrivée à Ochagavia. Au premier jour nous devons espérer que nous occuperons les vallées de Roncal et Salazar.

Le général Uranga dirige les opérations contre Lodosa, qui est serrée de près. Nous en attendons la reddition à tout instant.

Valcarlos, 6 octobre.

Inigo, Espinal, Roncevaux, Burguete, Viscarret et Zubiri, ont été occupés par les carlistes; les troupes christinos qui gardaient ces petites forteresses se sont portées à la hâte dans la Ribera, où l'on dit que les carlistes se préparent à quelques expéditions; il s'y rassemble beaucoup de troupes, et les généraux Uranga et Garcia ont mis en réquisition un grand nombre de mulets de charge à Estella et dans les environs.

— On dit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, du :

"Le 3, les carlistes sont entrés dans Valcarlos, qui touche à la France; les gardes nationaux se retirèrent dans le fort situé à une portée de pistolet de la frontière, et où ils paraissaient disposés à se défendre.

"Le commandant du détachement français qui se trouve sur ce point de la frontière s'est porté avec deux compagnies à Arnégui (France), dans le but de faire respecter le territoire. Cet ordre a été donné par le général Harispe.

"On sait rien de positif sur l'issue du siège du fort de Valcarlos; plusieurs arrieros sont retenus à Pampelune avec leurs marchandises.

"On assure que les carlistes reçoivent beaucoup de provisions par la gauche de Valcarlos."

Feuilleton de l'Abeille.

LE PARLEMENT ET LA SORBONNE, OU L'ORIGINE DU CANCAN.

Le célèbre Ramus ou La Ramée fut un de ces savans qui, par leurs veilles et leurs travaux, dissipèrent les ténèbres épaisses de l'ignorance, rallumèrent les flambeaux éteints d'où avaient tiré leur éclat Rome et Athènes, et préparèrent, en arrachant à l'oubli les monumens éternels de l'esprit humain, le siècle glorieux de Louis XIV.

Les Médicis, les Léon X, les François Ier, avaient tenté de réveiller le génie endormi dans la nuit de l'ignorance; malgré leurs efforts généreux, on trouvait cependant partout encore des traces de la barbarie: le langage vulgaire n'était qu'un mélange grossier de plusieurs jargons; le latin et le grec étaient défigurés par une prononciation gothique adoptée et enseignée par les professeurs de l'Université de Paris.

Ramus eut assez de goût pour sentir le ridicule de cet usage, assez de hardiesse pour le combattre et assez de force pour le détruire. Après avoir enseigné pendant plusieurs années la philosophie dans le collège de Presles, dans la rue de la Harpe, il obtint de Henri II, par le crédit du cardinal de Lorraine, la place de professeur d'éloquence au collège royal fondé par François Ier. Une fois investi de cette dignité, Ramus se sentit un nouveau zèle pour perfectionner les Lettres et y travailler avec une plus vive ardeur. Le premier abus qu'il attaqua fut la prononciation gothique qui s'était glissée dans les écoles: on prononçait le Q comme le K ainsi on disait *kis* au lieu de *quis*; *kiskis* au lieu de *quisquis*; *kankam* au lieu de *quamquam*.

Ramus avertit ses disciples de la défectuosité de cette prononciation et leur démontra qu'il fallait donner aux lettres leur son propre. Plusieurs professeurs approuvèrent et suivirent son exemple, et l'on n'entendit bientôt plus dans les écoles ni *kis*, ni *kankam*. Mais les docteurs de Sorbonne, piqués qu'on eût fait cette réforme sans les consulter, s'assemblèrent pour examiner gravement la question du K et du Q. Ils se prononcèrent en faveur du K et déclarèrent [illegible] un jeune ecclésiastique, Germain Paluge, osa prononcer dans une thèse publique le [illegible]

Germain Paluge [illegible] des amis [illegible] docteurs de l'Université: ceux-ci prenant tout [illegible] avec chaleur fait et cause pour leur camarade, se rassemblent en grand nombre vers la place Cambrai: entre les portes des collèges de Cluny, des Cholets et d'Harcourt, et marchent vers la Sorbonne, portant un étendard rouge et blanc, sur lequel on lit en lettres d'un demi pied de hauteur: *Vive le Roi! vive l'Université! à bas le kankam!* Pendant ce temps les étudians en théologie, instruits de l'agression qui se prépare, sortent à leur tour de leurs nichées de la rue du Fouarre, et de leurs cellules des collèges des Irlandais et des Ecossais, et arborent un drapeau portant pour devise: *Vive la Sorbonne! à bas le quamquam!*

Déjà les deux troupes étaient en présence, et les bâtons, les écritoires, les canifs et les grattoirs commençaient à s'élever au-dessus de toutes ces jeunes têtes fanatisées pour un mot, quand Ramus, accompagné du prévôt de Paris et de quelques membres de l'Université, se présente au front de bandière des deux partis.

—Qu'est ceci, mes enfans, s'écria-t-il, sommes-nous des Romains ou des Grecs du Bas-Empire pour en agir de la sorte? Quoi! s'égorger entre frères, entre séminaristes, pour une locution, pour un mot! Déposez vos armes, enfans, et embrassez-vous! Quant à la dispute qui s'est élevée sur les bancs et à l'événement qui en a été la suite, laissez au Parlement le soin de décider. La haute sagesse de ces vertueux sénateurs est une garantie assez puissante, et qui ne peut jamais défaillir aux opprimés.

A l'aspect, à la voix du professeur, les deux partis s'étaient séparés, mais non sans échanger des regards où la fureur et le fanatisme se révélaient. Mais Ramus avait parlé, et sa voix, comme celle de Neptune, sur une autre mer, avait le privilège de conjurer les tempêtes universitaires et les orages scolastiques.

Germain Paluge, sur l'avis des hommes les plus sages et les plus prudens, se pourvut au Parlement contre la décision inique de la Sorbonne. La cause fut appelée, et les docteurs de Sorbonne se présentèrent pour soutenir le *kankam*. Ramus, à la tête des professeurs du collège royal, s'y rend aussi, et propose avec autant d'éloquence que de logique, le ridicule de ce procès. Deux avocats-généraux, Jean-Baptiste de Hurepoix, et Felix-Sébastien Dumouchel, portèrent des conclusions en faveur de Ramus, de l'Université et du *quamquam*. Enfin, après trois audiences, on alla aux opinions et le Parlement rendit à l'unanimité un arrêt qui renvoyait le jeune ecclésiastique en possession de son bénéfice, laissant pour le surplus aux grammairiens à décider de la question du *kankam*.

Mais ils ne s'arrêtèrent pas ces querelles; la Sorbonne vindicative et portée à se soumettre aux injonctions du Parlement, ne cessa de cabaler contre l'Université et contre Ramus surtout, qu'elle accusait d'être un innovateur dangereux. De là des débats incessans, entre les étudians de l'Université et les étudians en théologie; de là des rencontres armées, des batailles sanglantes au milieu du pré aux clercs et des plaines du Mont-Rouge et de Bagneux, promenades ordinaires des écoliers. Cette dispute était la seconde édition de celle du fameux concile d'Antioche, où on s'égorgea dans les rues pour une syllabe.

Ramus et le bon goût finirent à la longue par triompher; mais quand on voit ce grand homme tomber, quelques années plus tard, percé de coups, le jour de la Saint Barthélemy, par le poignard des sicaires de Catherine de Médicis et des Guises; quand on voit son cadavre jeté palpitant par les fenêtres de sa maison, traîné dans les rues par les étudians en théologie, et recevant les horribles traitemens dont, dans les révoltes politiques ou religieuses, le peuple de tous les pays et de tous les temps ne manque jamais d'accabler ses prétendus ennemis, on ne peut s'empêcher de penser avec douleur que le *kankam* de la Sorbonne n'ait été pour quelque chose dans cet épouvantable forfait.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

Balles			Prix
56	balles	Mississipi	9½
50	do	do	9
81	do	do	10
51	do	do	9
31	do	do	10¼
28	do	do	10½
12	do	do	11
27	do	do	9½
25	do	do	9½
20	do	do	9½
70	do	do	prix inconnu
40	do	Arkansas	9½
220	do	Tennessee (vieux)	7½
681			

NEW YORK, 20 nov.

Ventes d'Actions.

120 actions Banque des Etats Unis 121¼

Cours d'Espèces.

New-York 22 nov.	Offert.	Demandé.
Or américain	105¼	106
Souverains	510	513
Pistoles mexicaines	106½	107
Pièces de 5 francs		
Doublons espagn.	17 25	
Doublons Patriotes		
Demi piastres	105	104½
Quarts de piastres	105	ventes
Traites sur la Trésor.	101	102½
Billets de la Trésor	101½	102½
Traites sur l'étrang.		
Effets de l'étranger		

CAFÉ—Aucun changement matériel n'a été éprouvé dans cet article depuis notre dernier rapport. La demande se borne toujours à de petits lots pour les besoins de l'intérieur, en y incluant environ 200 sacs Brésil à 10½ à 11; 75 do bon, vert de Cube, nouvelle récolte 11 1/2, à 4 mois; 60 sacs Laguyra 11 1/2 à 90 jours, et 200 sacs St. Domingue 8 3/4 à 9 cts. comptant.

COTON—Les transactions qui ont eu lieu dans les cotons ont été très étendues depuis notre dernier rapport, bien que pendant ces deux derniers jours le marché a été comparativement calme, et que les acheteurs aient obtenu un avantage d'environ 1/4 de cent par livre. Les transactions qui continuent principalement pour l'usage de l'intérieur, comprennent 550 balles Upland à 11 3/4 à 12 3/4 pour la nouvelle récolte, et 9 à 11 1/2 pour le vieux coton; 160 do Mobile, 10 1/2 à 12 1/2; 100 Nlle. Orléans à 9 1/2 à 14; 150 Floride, 10 à 11 3/8 cents. Les arrivages ont été de 4486 balles.

SUCRE & MELASSES—Vente 30 boucauds sucre de la Nlle. Orléans, bon à 8 1/2 cents 90 jours; 30 do do; 8 1/2 comptant. Pas de vente de melasses.

TABAC—Les prix se maintiennent dans toutes les descriptions.

HAVANE, 25 novembre 1837.

Beurre américain, jaune, le ql.	14 à 16
Morue, en boites de 50 liv.	3 4 à —
Farine de Phil et Baltimore, en bar.	16 à 17
— de la Nouvelle-Orléans,	16 à 17
— d'Espagne,	10 à 13
Jambons de la Nlle-Orléans, ql.	10 à 13
Graisse do do	13 à 14
Porc, cargo et mess, en baril,	14 à 17
— le Nlle-Orléans,	14 à 17
Tabac du Kentucky, en bouc.	4 à 5
Eau de vie, en pipe	25 à —

Café, 1re qualité, $9 à 9 le ql.; 2e et 3e qual $6 à $8. Sucre, blanc, 11; brun et jaune $7 à 8; Cigarres mil $8 à 25; cire blanche, arrobe, $8 4.

Traites sur Londres, 17 à 18; E. Unis 11 à 3 d'esc.; Piastres escomp. 5 prime; mexicaines 3 prime.

Au Pair—Avec l'Aug. $144 par 100; avec la France 5 francs par piastre.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Elizabeth, Thayer, Havre, L H Gale

Bateau à vapeur Kidney, Greenleaf, Columbus. Baylis, Beard & Borin.

Arrivés.

Bateau de remorque Shark, Thomas, venant des Passes; ayant mis en mer le navire Orléans et brick Grand Turk; il a quitté les Passes le 28 du courant, et a remorqué les navires Arkansas et Silvanus Jenkins, et le brick Somerset; le Shark rapporte qu'il n'y avait rien de nouveau.

Navire Arkansas, Dencis, de New York, le 13 novembre.

Navire Silvanus Jenkins, Barker, de New-York, le 12 nov.

Brick Somerset, Lewis, de St. Marks, sur lest, au capitaine.

Bateau à vapeur Alert, Bradley, venant de la Mobile.

Navire à vapeur Cuba, Swiler, de la Havane parti le 29 crt.

IMPORTATIONS.

Par le navire Arkansas—marchandises.

Par le Silvanus Jenkins—marchandises.

Par le paquebot Cuba, Swiler, de la Havane—$3367 en espèces, et des fruits.

MEMORANDA.

Le navire à vapeur Cuba arrivé à la passe N E le 29 à 7 heures p. m. Il annonce 12 à 15 voiles en dehors de la barre.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 30 Novembre 1837

Début de Mr. DUTILLOY.

La reprise de

L'ECLAIR,

Opéra comique en 3 actes, de Mr. F. Halévy, paroles de Mr. De Planard et St. Georges.

Mr. Dutilloy remplira le rôle de George.

Suivi de

LES PREMIERES AMOURS,

Vaudeville en un acte, de Scribe.

On commencera à 6 1/2 précises.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, que leur associé Cordeviolle vient d'arriver de Paris, par le Salem; après avoir visité toutes les capitales du monde fashionable, et avoir observé toutes les nuances de fantaisie et d'élégance de la mode, et surtout consulté les convenances des personnes qui les honorent ici de leur confiance et dont ils connaissent le bon goût, offrent en vente:

Un assortiment général de Marchandises

Dans le dernier genre, choisies avec le plus grand soin, telles que:

Surtouts chamarés à la polonaise.
Surtouts de toutes couleurs,
Redingottes toutes nuances ouatées ou non,
Habits do. brodés et non brodés,
Pantalons d'hiver, nuancés, sans et avec brodures
Gilets de toutes espèces, pour soirées, bals &c.
Manteaux pour hommes,
Do brodés pour Dames, en mérinos, de toutes nuances,
Do non brodés, do do do
Do drap de toutes couleurs,
DRAPS—Noir, Bleu de roi, Bleu invisible, Bronze cuivré, Noir anglais, Bleu gris, Bleu de nuit, Stradilla,
Nouveautés—Satin nankin, Peau d'éléphant, Seigneurial, Zéphir, Chevron coteté, De toutes autres couleurs, Tricotines do
BOUTONS—De toutes espèces,
CRAVATTES du dernier genre,
VELOURS—Epinglés et façonnés,
SOIERIES—Do. do do
CHAPEAUX—Première qualité,
SHACOS—Assortis,
GANTS—Chevreau dernier genre,
CALEÇONS—De toute espèce à corset perfectionné
COLS—Velours, et en satin des plus à la mode
PARAPLUIES De toutes grandeurs,
BRETELLE—De toutes espèces,
BRACELETS—Pour hommes.
CHAUSSETTES anglaises.

Les soussignés profitent de cette occasion pour annoncer au public et à leurs amis qu'ils ont pris des arrangemens avec M. Pommadère, de Paris, dont la réputation est européenne, pour avoir ici [illegible] les paraîtront, les modes de France, en sorte que [illegible] après leurs commandes, les personnes qui les leur feront pourront avoir tout ce qui se porte de plus nouveau dans tous les genres à Paris.

Ils profitent aussi de cette occasion pour prier les personnes qui leur doivent de vouloir venir régler leurs comptes.

30 nov—4 3pe CORDEVIOLLE & LACROIX.

CONSULAT MEXICAIN.

TOUS les chargeurs de marchandises destinées pour un port du Mexique, sont priés de présenter [illegible] les factures par triplicata, [illegible] pas le poids ou le mesurage de la longueur et de la largeur, d'après lesquelles les droits doivent y être prélevés, lesdites factures ne pourront être certifiées.

30 nov—3 SALVADOR PRATS, Vice-Consul Mexicain.

Collège Médical de la Louisiane.

LES lectures chimiques, par le Dr Ridell, seront délivrées dans le *Long Hall*, au no. 14, rue St. Charles, adjacent au Verandah, de 7 à 8 heures du soir, lundi, mercredi et vendredi; elles commenceront le 6 de décembre, et continueront jusqu'au dernier jour de mars.

Ceux qui désirent entendre une lecture complète, et être témoins des démonstrations expérimentales, ne trouveront peut-être pas de sitôt une occasion aussi favorable, que celle qui leur est offerte.

Billets $10 à vendre à la librairie de MM. E. Johns, encoignure des rues de la Commune et St. Charles.

Les dames qui seront accompagnées de messieurs munis d'un billet y seront admises.

30 nov—6

UNE Dame récemment arrivée de Paris, habile ouvrière, et bien au fait des dernières modes, désirerait trouver de l'emploi dans un magasin de couture. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 nov—6

SUCRE—200 boucauts sucre de première qualité, sur une habitation à 60 milles au dessus de la N. Orléans à vendre par
30 nov—12 THOMAS BARRETT.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle Orléans, le 29 nov. 1837.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, le lundi, premier jour de mois de [illegible] prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Par ordre,
30 nov. JOHN NICHOLSON, caissier.

INSTRUCCION PUBLICA.

LAS personas que deseen aprender los idiomas ingles, frances y español por un precio moderado, podrán dirigirse à la calle de Dauphine, entre San Felipe y Dumaine, casa no. 269, en las que se ha abierto una clase de dichas lenguas, que principia las 7 de la noche hasta las 9. Asimismo habrá escuela para los niños todos los dias de la semana, menos los sabados y domingos; cuyo trabajo será de las 9 à las 12 en la mañana, y de las 3, à las 5, en la tarde.

30 nov L. UGARTE, J. BRAUD.

INSTITUTION PUBLIQUE.

CEUX qui ont le désir d'apprendre, l'espagnol, l'anglais et le français à un prix modéré, pourront s'adresser rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe no 269, où l'école est ouverte pour les susdites langues depuis 7 heures du soir jusqu'à 9. De même, pour les enfans, elle commencera à 9 heures du matin, et finira à midi, et elle recommencera de nouveau à 3 heures et finira à 5 heures.

30 nov—2 L. UGARTE & J. BRAUD.

ON demande un bon ouvrier barbier et coiffeur. S'adresser à l'encoignure de la rue Conti et Passage de la Bourse. 30 nov—4

AVIS—Le public est prévenu de ne pas recevoir en paiement, ni de négocier un billet de la somme de $204, tiré par le soussigné à l'ordre de Mr. A. L. Bodin, en date du 15 octobre 1837, payable à soixante jours de date. Les conditions pour lesquelles le dit billet a été donné n'ayant pas été remplies, il ne sera pas payé à son échéance.

Nouvelle Orléans le 29 novembre 1837.
30 nov—3 T. LESASSIER.

BILLET PERDU.

LE public est prévenu de ne pas négocier un billet tiré par H. Paloc, à l'ordre de S. Begault, daté du 14 novembre 1837, à 60 jours, de la somme de trois cent six piastres, ce billet perdu par le soussigné qui en était porteur, n'est point endossé par lui, et le sieur M. H. Paloc, en a payé le montant par anticipation.

La personne qui l'aurait trouvé, est priée de le remettre à M. H. Paloc, rue de Chartres no. 110.

Nouvelle Orléans, le 29 novembre 1837.
30 nov—3 BEGAULT.

Grand assortiment de Porcelaines, Pendules, Vases à Fleurs, Cristaux, Flambeaux plaqués, etc.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances, que d'après les arrangemens qu'il a pris avec plusieurs des meilleurs fabricans de Paris, il pourra leur offrir avec le plus d'avantage possible un choix toujours complet de Porcelaines blanches à filet doré et à dessins couleurs variées, tant pour services de table, que services à thé, tête à tête, Vases à Fleurs de toutes grandeurs, Pendules en bronze doré et couleur florentine, [illegible] 4 colonnes en bois de Palissandre à incrustation, [illegible] et ordinaires, etc.

Incessamment sera l'ouverture de ses marchandises, qui sont en déchargement du navire Zampa.

30 nov—15 A. HUBERT, 81, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en déchargement du navire Zampa:
600 Paniers Guignolet d'Angers par 6 et 12 bouteill.
150 Caisses Cerises à l'eau-de-vie.
50 do Extrait d'Absinthe;
50 do Kirsh-Wasser;
50 do Eau de Vie de Dantzick;
50 do Liqueurs surfines assorties.
A. HUBERT, 30 nov—15 81, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en déchargement du navire Zampa,
201 Balles de foin, première qualité.
30 nov—15 A. HUBERT, 81, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, encoignure Levée et rue Pologne, faubourg Washington,
1000 Madriers de chaland, en bois jaune.
200 " " chêne.
300 " " de pin.
2000 Voliges " jeaune et pin.
200 Cordes Bois jaune pour boulangers.
25 " " chêne bien sec.
25 " " de pin.
40 " " de chêne.
1200 Voliges Bois jaune, sciées au moulin, 6 pouces de large.
J. BOURDIN. 30 nov—3

EN débarquement de l'Alexandre Toussaint, venant du Havre, et à vendre par le soussigné: 50 caisses liqueurs fines en cruchons, figures de Badin, [illegible] de Paris, [illegible] porcelaine, [illegible] riche. Pour les prix et conditions, s'adresser à R. A. LEFEBVRE, 30 nov 10, rue Toulouse, no. 10.

SUCRE—44 boucauds Sucre nouvelle récolte, à vendre par P. H. GALLWEY, 30 nov No. 31, rue de la Commune.

SUCRE.—25 boucauds Sucre de la nouvelle récolte, en débarquement du steamer Washington, à vendre par P. H. GALLWEY, 30 nov No. 31, rue de la Commune.

COFFRES FORTS—Un grand assortiment de coffres forts de T. J. Gaylor, du poids de 250 à 2500 livres, à vendre par COIT & Co. 30 nov rue de la Douane No. 20

BALANCES patentées pouvant peser de 250 à 2500, à vendre par COIT & Co. 30 nov rue de la Douane No. 20

POUDRE—350 caisses contenant chacune 24 boîtes marquées FFF, 150 barillets de 25 liv. chaque, F, en magasin et à vendre par COIT & Co. 30 nov rue de la Douane No. 20

LAINAGE—10 balles et caisses de couleur rouge et blanche à vendre par COIT & Co. 30 nov rue de la Douane No. 20

COTON du pays—20 balles et caisses, coton écru et blanc, à vendre par COIT & Co. rue de la Douane No. 20

HUILE DE TANNEURS—100 barils en débarquement du navire Isaac Hicks, à vendre par COIT & Co. 30 nov rue de la Douane No. 20

VINS, Eau-de-vie et Thé.—44 quarts barriques St.-Lucar; 4 demi-pipes do; 48 quarts do Canary; 200 caisses Vin rouge; 8 barriques Vin Madère de Marseilles; 2 pipes Vin de Sicile; 12 quarts barriques Vin rouge do; 1 pipe Sherry; 120 caisses et paniers de Champagne; 8 paniers Whiskey de l'Irlande; 3 demi pipes Eau-de-vie de Otard, Dupuy & Co; 5 demi do; 10 barils Eau-de-vie de pêche; 36 boîtes Thé Young Hyson; 33 demi do do; 10 do do; 24 livres; 8 caisses du impérial; 16 barrillets Tabac, à vendre par COIT & Co., 30 nov—1 No. 20, rue de la Douane.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la Louisiana, venant de Bordeaux;
36 Barriques vin rouge, différentes marques;
70 Tierçons vin blanc, Sauterne et Barsac;
10 quarts de pipes Cognac, quatrième preuve;
118 Caisses Kirsh;
10 do Curaçao,
95 do Vin rouge;
75 do Vin blanc;
75 Paniers Champagne, qualité supérieure;
25 do do en ½ bouteilles, do do.
NORES & BROCARD, 30 nov 14, rue Toulouse.

SI Mr JULES DUCHEMIN, qui au 3 Janvier dernier, était employé chez Mr. St. Davie, No. 51, Vieille Levée, désire apprendre quelque chose qui l'intéresse, il n'a qu'à passer chez les soussignés.
NORES & BROCARD, 30 nov 14, rue Toulouse.

AVIS.—HENRY RODRIGUEZ n'étant plus employé par nous, le public est prévenu de ne lui payer aucune somme qui nous est due.
30 nov BAILEY & ABBOTT.

FERBLANTERIE.—1000 caisses ferblanc de différentes grandeurs; 750 paquets feuilles de fer anglais de 23 à 26; 50 do do do; 10 caisses zinc, 500 livres fil de fer assorti, 5 à 18;
50 rouleaux cuivre en feuilles;
10,000 paquets de broquette de toutes grandeurs;
2,500 do do noir, do;
2,000 Grosses de brochets pour chaudières,
6 caisses d'outils de ferblantiers.
A vendre au No. 20, rue de la Douane par
30 nov COIT & CO.

JAMBONS DE WESTPHALIE, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 30 nov 65, rue Gravier.

MARCHANDISES DOMESTIQUES.
20 CAISSES 7/8 de linge imprimé; 17 do. de dessins de fantaisie. En débarquement du brick Agenoria, venant de Providence, et à vendre par GODFREY, BLOSSMAN & Co. 30 nov 25, Vieille Levée.

TRAITES sur New York, à vendre par JOHN MINTURN. 30 nov

BEURRE—100 barillets beurre frais de l'ouest reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 30 nov 18, rue des Magasins.

EPERVIER—Un petit lot de grandeurs assorties, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 30 nov 17, rue des Magasins.

BŒUF—50 barils bœuf de première qualité à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 30 nov 17, rue des Magasins.

TABAC—10 boucauds tabac en feuilles pour gare, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 30 nov 17, rue des Magasins.

HUILE DE PALMACRISTI—40 barils en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 30 nov 17, rue des Magasins.

SANGSUES.—3000 sangsues de premier choix à vendre en gros et en détail, à des prix modérés, par A. A. PEYCHAUD, 30 nov 133, rue Royale.

EAU-DE-VIE DE COGNAC.—3 quarts barriques vieille eau-de-vie, reçu et à vendre par G. DORSEY, 30 nov 44, Nouvelle Levée.

JAMBONS, Plats Côtés—50 barriques, article supérieur, à vendre par G. DORSEY, 30 nov 44, Nouvelle Levée.

SIX barriques vieux vin de Bordeaux, reçus et à vendre par G. DORSEY, 30 nov 44, Vieille Levée.

WHISKEY RECTIFIE.—200 barils en magasin à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

FRAISES reçues de Paris, à vendre par [illegible] NICHOLS. 30 nov

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—Pierre Paré contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au magasin dernièrement occupé par l'insolvable, rue de Chartres, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, le mardi, 12 décembre prochain, à 10 heures du matin, Un assortiment de marchandises sèches, faisant partie des propriétés abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers. Condition comptant.
30 nov FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—Henry R. Grandmont agent contre Gustave Le Gardeur.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par la Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Condé en cette ville, le Mercredi, 13 Décembre prochain, à une heure de relevée.
La négresse esclave nommée FILLETTE, saisie dans l'affaire ci-dessus. Condition comptant.
L'acquéreur devra laisser avec leur mère jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 10 ans, les trois enfans qui ne sont point hypothéqués au demandeur.
30 nov FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE DISTRICT—T. B. Blanchard, exécuteur testamentaire de Théodore Nicolet contre Charles Moreau.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Mercredi, 6 janvier à une heure de relevée.

1o. Un ilet situé au faubourg Washington en cette ville, borné par les rues France, Amour, Lesseps et la Promenade des Bons-Enfans, le dit ilet désigné par le No. 12, sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, en date du 25 février 1832, et déposé en l'office de Gustave Le Gardeur, alors notaire public, le dit ilet ayant mesure française 396 pieds et trois pouces de face à la rue France, 276 pieds de face à la rue d'Amour, 396 pieds de face à la rue Lesseps, et 277 pieds huit pouces de face à la Promenade des Bons-Enfans.

2o. Un autre ilet dans le dit faubourg Washington, borné par les rues Lesseps, Pologne, Morales et Promenade des Bons-Enfans, le dit ilet désigné par le No. 14, sur le dit plan, et mesurant mesure anglaise, 237 pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Lesseps, 277 pieds et huit pouces de face à la rue Morales, 237 pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Pologne et 277 pieds huit pouces de face à la Promenade des Bons-Enfans.

Conditions—$2350, trois piastres frais de protêt, les intérêts depuis le 11 août 1837 et les frais d'instance comptant, la balance payable le 11 août 1838.
30 nov FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—P. Dupeux contre Alfred de Gaalon—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 4me jour de janvier prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par L. Surgi, architecte, le 25 août 1836, et déposé en l'office d'Amédée Ducatel notaire public, au levé des plans no. un sous le no. 30.

Le lot no. 2, mesure trente pieds de face à la rue des Marais, la même dimension sur la ligne du fond, 168 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 1, et 159 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, ci après décrit.

Le lot no. 3, mesure trente pieds de face à la rue des Marais, 159 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 2, 16 pieds 6 pouces sur la ligne de fond, cinquante trois pieds sur la ligne de gauche, courant parallèlement au chemin du bayou vers la rue des Marais, de là environ 99 pieds sur une autre ligne, formant un angle obtus avec cette dernière et s'arrêtant à la rue des Marais.

Conditions de la vente: $1,330 avec les intérêts à 5 pour cent par an depuis le 24 juillet dernier, et les frais d'instance, comptant. La balance payable en deux termes égaux échéant le 19 janvier et le 19 juillet 1838, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
30 nov. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—J. Rice vs. Edward Thompson—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, rue Moreau faubourg Marigny entre les rues Champs Elysées et Marigny, le mercredi 6 décembre prochain à 10 heures du matin, 39 blocs de granit.
Saisis provisoirement dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant. F. BUISSON,
22 nov shérif.

SUCCESSION DU REVEREND KINDELON.
Vente par le Régistre des Testamens.

LE Jeudi, 30 novembre 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à l'asyle des orphelins, auprès du pont du Bayou St. Jean, pour compte de la succession de feu le révérend Adam Kindelon, les meubles en dépendant, consistant en meubles meublants, un léger Phaéton, un cheval bai, une paire de harnais complète, [illegible] vaches laitières, un taureau de race, onze veaux, vingt cochons, un cheval gris et une basse cour.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
22 nov Rég. des Testamens.

EN débarquement des navires Louisiana et Indo, de Bordeaux, et à vendre par A. Capdevielle & Co.
190 caisses cerises.
50 do Absynthe,
40 caisses liqueurs assorties,
20 caisses fruits à l'eau de vie,
1 [illegible] paniers anisette superfine. 30 nov

20 Tonneaux d'huile de baleine, 50 caisses blanc de baleine, à vendre par ROB. H. WHITE, 30 nov 34, rue Gravier

EAU DE VIE—50 barils d'eau de vie de quatrième preuve, à vendre par ROB. H. WHITE, 30 nov 34, rue Gravier.

MELASSE—53 barils, en débarquement du bateau à vapeur Washington, à vendre par P. H. GALLWEY, 30 nov 31 rue Commune.

BILLETS de la banque des Etats Unis, du Tennessee et du Mississippi, à vendre par R. GRONING & Co. 30 nov

FARINE—400 barils farine, en bon ordre, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 30 nov 14, rue Poydras.

BŒUF—50 barils bœuf de Cincinnati, première qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 30 nov 14, rue Poydras

PORC—250 barils mess prime, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 30 nov 14, rue Poydras.

40 Demi-pipes eau de vie de la Rochelle, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHERS, 30 nov rue de la Nouvelle Levée No. 39

75 Barils Porc, maintenant en débarquement et à vendre par SLOAN & BROTHERS, 30 nov rue de la Nouvelle Levée No. 39

$10 DE RECOMPENSE

Parti marron de chez le soussigné, depuis le 28 de ce mois, de grand matin, le nègre Jonas, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, peau noire, il lui manque quelques dents de devant. Il était vêtu d'un gilet de laine, un chapeau blanc, habit de drap, et d'un pantalon de cotonnade.

La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le conduira chez Mr. H. P. Kener, No. 81, rue St. Joseph, ou à E. J. Bower, à Lafayette. 30 nov—3

AVIS—Détenue à la geôle de St. Jn-Baptiste, une négresse américaine nommée BETSY, appartenant à M. Joseph, de la Nlle.-Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.
30 nov A. LUMINAIS, Shériff.

LE DOCTEUR BEUGNOT, de la Faculté de Paris, récemment arrivé de France, a l'honneur d'offrir ses services à MM. les habitans de la Nouvelle-Orléans. Il demeure rue Dumaine No. 111, entre Bourbon et Dauphine. 29 nov—3f 3ps.

SIGNORA ALBINA STELLA, élève de Rossini, membre de l'académie philharmonique de Bologne, parlant français, anglais et espagnol, ayant travaillé pendant quatre ans dans les maisons de Mesdames Chégaray, Bines et Ohill, se propose de donner des leçons de chant aux Dames de la Nlle.-Orléans, soit à leurs maisons respectives, ou à des classes de quatre élèves chacune.
S'adresser chez Mr. B. Casey, rue du Camp, No 19. 29 nov—1m3ps

LIBRAIRIE COMMERCIALE.

L'ASSEMBLEE annuelle des membres de cette institution, aura lieu à la Chambre de la Librairie, dans la soirée du premier mercredi du mois de décembre, à 7 heures. A cette occasion un discours sera prononcé par Mr. M. Cohen.
Par ordre de la Direction
29 nov—4t 3ps JAS. EVANS, sect.

DEMANDE.—Un jardinier capable, sous tous les rapports, désire s'employer comme tel; il fournira de bonnes recommandations. Adresse E. M. au bureau de cette feuille. 29 nov—1

COURS A LA BANQUE DES CITOYENS.

CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime, do do à 75 jours de date à 2 pour 100 de prime. J. B. PERRAULT,
29 nov Caissier.

NOUVEAUTES.

AYANT cru pouvoir annoncer aux personnes qui lui ont fait l'honneur de visiter ses magasins, que ses marchandises, et spécialement ses chapeaux et ses manteaux de Dames, seraient mises en vente aujourd'hui, le soussigné se trouve dans la nécessité de s'excuser auprès de ces personnes. Les formalités que nécessite la vérification de la douane, ont apporté un retard inévitable à l'ouverture de ses magasins, laquelle aura lieu sous deux ou trois jours immanquablement, après nouvel avis. F. GAILLARDET,
Rue Royale, près l'encoignure Ste. Anne, et rue d'Orléans, près l'encoignure Royale. 29 nov

NOUS avons l'honneur de prévenir les dames que nous ouvrirons jeudi prochain, 30 du courant, les marchandises que nous avons reçues par les navires Salem et Hilah, parmi lesquelles se trouvent un assortiment de manteaux, de lingerie et de capotes en satin, ainsi que tous les articles qui composent ordinairement notre assortiment d'hiver.
E. LEFEBVRE & Frère,
29 nov—3 Encoig. des rues Chartres et Conti

A LOUER—Les deux maisons neuves, à trois étages, situées rue Philippa, près celles du Canal. S'adresser au no. 13, exchange place.
29 nov—5 JOHN MINTURN.

LE soussigné importeur de vins de Bourgogne (côte d'or) et champagne mousseux, a l'honneur de prévenir le public en général et particulièrement les personnes qui, l'an dernier, ont bien voulu le favoriser de leur confiance, qu'il vient d'arriver du Havre avec un choix distingué de vins, dans les qualités suivantes:

Vin de Bourgogne.	Grands mousseux.
Clos Vougeot,	Sillery 1re. qualité,
Chambertin,	St-Péray, [illegible]
Romanée,	[illegible]
Beaune,	
Nuits,	
Volnay,	
Pomard,	Vin rosé, œil de Perdrix.
Chassagne,	

Il importe également, vieux Kirsch qualité supérieure, truffes de choix de la plus grande fraîcheur, biscuits de Reims, moutarde de Dijon, qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des prix et conditions raisonnables. LOMBARD CHARDARD,
Rue St. Louis no. 61, entre Chartres et Royale. 28 nov—3

A VENDRE.

UNE jolie VITRINE et un COMPTOIR, le tout dans le meilleur état. S'adresser rue des Ursulines, No. 80. 28 nov—3

A VENDRE—Quelques belles Mules, Bœufs de charrettes ou bois, Tables, &c. S'adresser depuis 10 heures du matin au moulin à scie, au faubourg Livaudais. LOUIS SCHMIDT. 28 nov—3

LES soussignés offrent à vendre [illegible] en débarquement du navire Alexandre Toussaint du Havre—
50 paniers champagne, [illegible]
[illegible] & Co.

MACQUEREAU—30 barils de No. 2, à vendre par ROBERT H. WHITE. 29 nov

MAGASIN DE MODES.

MADAME Vve. PROMELAU, [illegible] chez madame B. Lefebvre, a l'honneur d'informer le public et les personnes qui chez madame Lefebvre l'ont honorée de leur confiance, qu'elle vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, un magasin de modes et nouveautés en tout genre.
28 nov—15 3ps.

MADAME FRYER a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'elle vient d'arriver de Paris par le navire Salem, avec un grand assortiment de jolies marchandises et qu'elle en fait l'ouverture, Lundi le 27 du courant. 27 nov—4

A VENDRE par B. Lacoste, rue Royale no. 169, en débarquement du navire Louisiane de Bordeaux et Alexandre Toussaint du Havre,

100 caisses	vin rouge château Lafitte de	12 bouteilles	
50	"	24	Demi
50	Gruau la Rose	12	
50	"	24	demi
150	Chateaux Margaux	12	
50	"	24	demi
150	haut Brion	12	
50	"	24	demi
300	St. Julien Medoc	12	
50	"	24	demi
300	St Estephe Medoc	12	
50	"	24	demi
150	St. Emilion	12	
50	"	24	demi
100 caisses	vin blanc haut Sauterne	12	
50	"	24	demi
100	Sauterne	12	
100	"	24	demi
200	haut Barsac	12	
50	"	24	demi
300	Barsac	12	
50	"	24	
100	grave Carbonneux	12	
50	"	24	demi

20 demi barriques vin blanc haut Sauterne
25 " " Sauterne,
25 " " haut Barsac,
25 " " Barsac,
40 " " Grave Carbonneux,
100 caisses vin Schabli et Meursault, Bourgogne; tous ces vins sont garantis de premier choix et majeure partie des vins en caisse, les bouteilles sont capsulées.
100 caisses fruits à l'eau de vie assortis,
400 paniers anisette fine et surfine,
150 boites sept et petit poid,
1000 boites sardines à l'huile en demi boite, de Colin
50 caisses cerises.
30 do liqueurs en verre blanc et porcelaine,
50 paniers champagne,
En magasin,
50 barriques bon vin rouge St. Emilion, St. Julien, Chateau Margaux. 29 nov—6

FUSILS DE CHASSE—Un bel assortiment de Fusils de chasse, de tous prix et de différentes qualités, à vendre par J. JUETTE,
29 nov—15 rue Toulouse, No. 54.

ARTICLES DE PARIS, SOIERIES, RUBANS, &c.

LINON batiste, Mouchoirs batiste dans tous les genres,
Etoffes nouvelles pour chapeaux, Rubans qualité de Paris
Etoffe lustrée gros grain, pour mantilles.
Satin façonné riche, noir et couleurs assorties.
Velours noirs de Lyon extra fort pour marchands tailleurs.
Broderies, Nouveautés dans tous les genres.
Etoffes nouvelles pour manteaux de dames.
Lastrine d'Italia, Alépine noire, Mérinos.
Blondes blanches de Paris; Dentelles en fil, à vendre par M. CAFFE,
No. 44, rue Conti, maison Lachaise.
Les marchandes de modes sont priées de venir jeter un coup d'œil sur cet assortiment.
15 nov—1m

LE soussigné vient d'ouvrir chez MM. F. Gallet & Co., no. 57, rue de Chartres, quelques caisses de marchandises françaises, nouvellement arrivées, se composant d'un grand assortiment de riches broderies—dentelles de fil très bien assorties et fines, fichus soie couleurs brillantes, taille souffle, vert et blanc et pour voiles, étoffes très riches pour manteaux de dames, manteaux forts de la même étoffe et au dernier goût, crêpe lisse blanc, riches mantilles en blonde noire pour le marché du Mexique, voiles en blonde blanche et noire [illegible] très riches en blonde blanche, fichus [illegible] aussi fins en blonde blanche, quelques [illegible] brodées sur mousseline, [illegible] mouchoirs batiste très élégants, &c.
22 nov FONTAINE, aîné.

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de [illegible] manufactures de New York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison, [illegible] un grand assortiment de toile; Chemises de coton devant en toile; de plus un grand assortiment de chemises de dessous en mérinos, de lamb's wool et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades; le tout est offert en vente, à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune.
17 nov—1m S. HAYNES

CASQUETTES—Evans & Co. no. 10, rue de Chartres, ont reçu par le navire Huntsville, un grand assortiment de casquettes, des patrons les plus approuvés, habillemens d'hommes, et casquettes idem, casquettes pour jeunes gens et enfans, de différentes descriptions, faits en drap, velours, &c. 30 nov

CHECKS—Sur New York, et Philadelphie, à vendre par G. R. STRINGER,
29 nov 50, rue du Canal.

DES BILLETS des banques de l'Indiana, du Kentucky, et de l'Illinois s'achètent par le soussigné G. R. STRINGER,
29 nov 50, rue du Canal.

DES BILLETS des banques du Mississipi, et de la banque des Etats Unis, s'achètent par G. R. STRINGER,
29 nov 50, rue du Canal.

CHANGEMENT DE DOMICILE—J. & L. GIRARD, ont transporté leur magasin du No. 6, au No. 13, rue Conti. 29 nov

L. S. & G. W. PARMLY, DENTISTES, ont transporté leur domicile à la maison de Mr. Wm Brand, encoignure des rues St.-Charles et Canal, dernièrement occupée par la BANQUE DE CARROLLTON. A louer—Une Maison de résidence et Magasin, à louer dans le même ilet. 27 nov

LE docteur JOSEPH BORTOLOTTI, élève de l'Université de Bologne, a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il est prêt à exercer cette science dans toutes ses branches. Il donnera des consultations gratuites aux personnes indigentes qui viendront chez lui de 10 heures du matin à midi; sa demeure est rue Dauphine, No. 229. 27 nov—6

HABILLEMENS—Les soussignés viennent de recevoir de New-York, par les derniers arrivages, un assortiment complet d'Habillemens à la mode, convenables à la saison; aussi Chemises françaises et américaines de toutes qualités, Chapeaux de soie, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables, au No. 50, Vieille-Levée, entre les rues Conti et St-Louis.
27 nov—10 F. PRADOS & Co.

REÇU par le navire Alabama, de New-York et à vendre par les soussignés;
Ouvrés de toutes qualités, Bonteint et Cotonnade, Cotons écrus, du blanc, indiennes anglaises et [illegible] en couleur, [illegible] chaussons du bas et chaussons de laine, caleçons tricotés, gilets de mérinos, bas de filoselle noirs, toiles cirées, mousselines blanches pour robes et pour meubles, casimirs et satinets, flanelle blanche, [illegible] couleur, gros de Naples noir et en couleur, gros de Berlin.
BORDERES & Co,
24 nov—10 85, rue de Chartres.

UN bon commis apothicaire, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. On préférerait qu'il parlât les deux langues. 23 nov

AVIS de Société.—John Laidlaw & Co. de New York, se sont associés avec Andrew Lane de Cincinnati, et Peter S. Van Wyck, de New York, à l'effet de faire des affaires d'agence en général et par commission.
A New York, la raison de la maison sera *Laidlaw, Lane & Co*; au Natchez, *Van Wyck, Laidlaw & Co* et en cette ville, *Lane, Van Wyck & Co*, Allée de Bank.
24 nov—6

MUNICIPALITE No. 2.

NOTIFICATION est par le présent donné à tous ceux à qui cela peut concerner de faire enlever de dessus la Levée, dans le délai de huit jours les pierres, cailloux, granits, carbetones, gutter stones et ardoises, qui sont en contravention aux ordonnances de police existantes sous peines d'amendes et de voir transporter ces différents articles au dépôt de la corporation aux frais et risques de ceux aux quels ils pourront appartenir.

Notification est en même temps donnée aux différents propriétaires de bois de chauffage, qui encombrent la Levée en tête du rail road, d'avoir à l'enlever dans le même délai, sous peine d'amendes et de les voir transporter au dépôt de la municipalité.

Nouvelle Orléans 23 novembre 1837.
23 nov—3 J. R. VIENNE, warfinger.

MUSIQUE ET INSTRUMENT DE MUSIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir par le Rubicon un assortiment de musiques de chants français et italien, et de musiques de pianos parfaitement choisies, ainsi que des pianos, flûtes et guitares des meilleures fabriques de Paris. Le tout à vendre aux prix les plus modérés et aux conditions les plus avantageuses.
23 nov—6 BROCARD & NORES, 166, rue de Chartres.

BRODERIES & NOUVEAUTES

MONSIEUR ROUSSE, Importeur français, offre à vendre les articles suivans, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches pèlerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols de pèlerines en satin dernier genre; tabliers brodés, mantelets, tours de tête, cravattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toute espèce, souliers en maroquin, do en satin, do. vernis, do fourrés; do doublés, bas, bonneteries de toute espèce, bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis et à jour, parasols et ombrelles unies et brochées, parfumerie fine et commune.

Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cartonnages fins, chapeaux en soie, première qualité, parapluies à poignard et autres, bottes, souliers en veau ciré et verni, cols, cravattes en tout genre, bretelles élastiques, moutarde par caisse, peaux en maroquin et veau ciré, &c.

Son magasin est rue de Conti, no 44, maison Lachaise. 22 nov—1m

3000 Grosses sangsues, à vendre à bon marché à la pharmacie de L. Gamotis rue de la Levée no. 148, entre Ursulines et Hôpital. 18 nov—10

SUCRE—80 boucauds, de la meilleure qualité et de la nouvelle récolte, à vendre sur une habitation par
21 nov—10 DEVEZIN & DOSSAT.

MARCHANDISES SECHES—5 balles 4/4, toile blanche anglaise; 1 do [illegible]. à vendre par MATEO LOPEZ,
25 nov 31, rue de la Commune.

LE soussigné prend la liberté d'informer les personnes qui désirent louer, soit buvettes ou cabannes aux huîtres (de la course de Carrollton), sont priées de faire immédiatement application, au No. 62, encoignure des rues [illegible] et Nouvelle Levée. P. PAQUETT
Il y a aussi à louer une boutique pour le genre de couleur. 30 nov—3

LES soussignés reçoivent par les navires Rubicon et Hilah, un grand assortiment d'articles, tels que:
Porcelaines, cristaux, argenterie, plaqués, bronzes, meubles, tableaux, objets d'étrennes et de fantaisies, etc. Ils invitent les dames et messieurs qui voudraient bien les honorer de leur patronage à visiter leur magasin, situé rue de Chartres No. 49.
21 nov V. & O. VIGNAUD.

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 80, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

BLANC DE BALEINE—150 caisses Blanc de Baleine de New Bedford, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co,
3 nov No. 32, rue Poydras.

LE docteur Blanton a transporté son domicile à la rue de l'Esplanade, No. 12, entre les rues Conti et Levée. 7 nov

EPAVE.

DEPUIS le 17 du courant, à 11 heures [illegible]
THOS. WELCH. 30 nov—3

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vap. TECUMSEH, de marche supérieure, capitaine Owen Daly, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour les ports ci-dessus, et les endroits intermédiaires dimanche 3 de décembre, à 9 heures du matin. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. & W. DWYER,
30 nov—3 rue de la Commune No. 27

Pour Louisville et Cincinnati.

Le steamer MORAVIAN, tirant peu d'eau, capitaine Dunn, partira Jeudi, 30 du courant, à 4 heures du soir. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK,
27 nov No. 18, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL.

LE navire de première classe TACITUS, capitaine Russell, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GEO. GREEN,
30 nov 60, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

La barque GALLILEO, classée A. 1. tirant peu d'eau, et de marche supérieure, capitaine Lombard, désire à son prêt le frêt de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
30 nov BAILEY & ABBOTT.

POUR PHILADELPHIE,
(Aujourd'hui)

Le navire Chester, capitaine Watson. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. REED & Co.
30 nov de la Commune No. 88

POUR VELASCO ET BRAZORIA (Texas)

La goelette fine voilière CORINE, capitaine Flinn, ayant de superbes emménagemens, partira immédiatement pour les ports ci dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 nov R. GRONING & Co.

POUR TAMPICO

La goëlette fine voilière CORA, capitaine Delvaille, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. M. DE MIRANDA,
29 nov 85, rue St. Louis

POUR NEW-YORK (Nouvelle Ligne.)
[Devant partir Lundi 4 décembre.]

Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry, ayant la plus grande partie de son frêt engagé et allant à bord, partira le jour ci-dessus. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co.
29 nov 48, rue du Camp.

POUR LA HAVANE (Passage seulement)

LE navire ELISABETH, capitaine O. G. Chayer, partira jeudi prochain. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine, ou à LEVI H. GALE,
29 nov No. 92, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE

LE beau navire L'AMITIE, classé A. 1., commandé par le capitaine Delfosse, partira positivement le 4 décembre. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
29 nov No. 14, rue Bienville.

POUR HARRISBURG ET HOUSTON, (Texas)

La goëlette paquebot SOUTHENER, capitaine Gaylord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à JAMES REED & Co,
28 nov 88, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, HERMITAGE, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans quelques jours. Pour frêt de 200 balles, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
28 nov 15, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—La goëlette TWO SISTERS, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Parkinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
28 nov R. GRONING & Co.

POUR NEW YORK.

La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant son chargement engagé peut prendre environ 50 tonneaux de plomb, et on s'adresse immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE,
25 nov 92, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier No. A 1, MOUNT-ZION, capitaine Batchelder, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à LEVI H. GALE,
25 nov 92, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Le brick EUROTAS, capitaine Robbins, a besoin de 200 balles, pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
23 nov R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE

Le beau paquebot régulier RUBICON, capt. Geo. L. Rogers, ayant une partie de son frêt engagé, sera promptement expédié. Pour balance du frêt, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOS BARTHET,
23 nov 30, rue Toulouse.

A LOUER.

Une maison élégante, à deux étages, bâtie en briques, située dans le bloc de l'encoignure des rues des Remparts et Conti, dernièrement réparée à neuf. On peut en donner possession immédiatement, si on s'adresse de suite à H. & W. HOPKINS,
24 nov—5 20, Vieille Levée.

CLUB DES JOCKEYS DES COURSES DE LA N. ORLEANS.

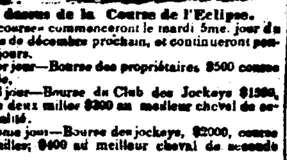

Au dessus de la Course de l'Eclipse.

CES courses commenceront le mardi 5me. jour du mois de décembre prochain, et continueront pendant six jours.

Premier jour—Bourse des propriétaires. $500 course d'un mille.

Second jour—Bourse du Club des Jockeys $1200, course de deux milles; $300 au meilleur cheval de seconde qualité.

Troisième jour—Bourse des jockeys, $2000, course de trois milles; $400 au meilleur cheval de seconde qualité.

Quatrième jour—Le plat de la Nouvelle Orléans, consistant en un service d'argent de la valeur de $1000, course de deux milles, par des chevaux de 3 ans, et au dessous, montés par des jockeys d'un poids convenable.

Cinquième jour—Bourse des jockeys, $3000, quatre milles; $500, au meilleur cheval de seconde qualité.

Sixième jour—Bourse des propriétaires $700, course d'un mille.

Ces courses qui doivent commencer le 5 de décembre, ont déjà créé un vif intérêt. Les doutes que l'on concevait sur l'impossibilité de mettre à exécution un semblable projet ont entièrement disparu. Le chemin est en bon état. Deux chevaux du rail road sont maintenant achevés, et pratiqués, et des chars additionnels pourront conduire à chaque demi heure, tous ceux qui voudront se rendre à l'endroit des courses.

Des chevaux qui comme les célèbres Rodolph, Fanny Wright, Mlle. Medley, Lunett, Scarlet, Arbaces, Glorvina, Othello, Jasper, Julianna, Walter, ainsi que beaucoup d'autres chevaux distingués qui se trouvent également à cette course, offriront les plus grands plaisirs aux amateurs de ce genre d'amusement.

21 nov—13 Y. N. OLIVER, propriétaire.

$10,000!!!
10 LOTS DE $1000!

LOTERIE *De la Louisiane*,

AUTORISEE PAR UNE LOI DE LA LEGISLATURE—*Chapitre LXIII*, Passée le 21 mars 1828.

[CLASSE No. 1 POUR 1837.]

Devant être tirée dans la rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, mercredi le 6 décembre 1837, à 4 heures et demie de l'après-midi.

D. & GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre, directeurs.

Programme.

1 Lot de	$10,000	$10,000
1 "	5,000	5,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,224	2,224
10 "	1000	10,000
10 "	500	5,000
10 "	400	4,000
10 "	300	3,000
10 "	200	2,000
20 "	200	4,000
56 "	100	5,600
56 "	40	2,240
56 "	30	1,680
56 "	20	1,120
2,352 "	8	18,816
15,400 "	4	61,600

18,040 Lots, s'élevant à $137,280

Billets, $4—coupons à proportion.

Bureau des Directeurs, rue du Canal No. 31. On vend aussi des billets aux lieux suivans, rue du Camp No. 19, rue du Canal No. 35, et rue de la Commune, No 79. 29 nov—1w

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

CLASSE No. 22.

Devant être tirée à l'Arcade, *Samedi prochain 2 décembre 1837.*

GROS LOT:

$15,000.

Programme:

1 Lot de	$15,000	$15,000
1 "	5,000	5,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,570	1,570
10 "	1,000	10,000
10 "	500	5,000

10 de $100, 15 de $300 et 170 de $120, en outre de 126 de $40, 126 de $40 &c.

Il n'y a qu'une petite fraction de plus qu'un blanc contre un lot.

Billets entiers, 5 piastres; demi billets $2 50; quarts de billets $1 25.

Paquets de 25 billets chaque, contenant tous les numéros mis dans la roue, $125, garantis devant tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus gros lots. Aux coupons à proportion.

S'adresser au bureau des directeurs, No. 4, l'Arcade, rue de Chartres No. 116 à
28 nov J. E. MEAD—Directeur.

SUCRE—55 boucauds sucre, nouvelle récolte à vendre par A. LEBLANC. 28 nov

BRIQUES DU PAYS DE PREMIERE QUALITE—1,000,000 de briques, bien fabriquées, pouvant être livrées immédiatement, [illegible] F. J. FORSTALL & FRERES,
28 nov—6 3, Front Levee.

[illegible] 21 nov—1m

Ventes à l'encan.

PAR DOMINGON & SAMORY.

AUJOURD'HUI 30 novembre, il sera vendu en face du magasin d'encan rue Toulouse no. 42.
Un assortiment de marchandises sèches, chaussures, linge fin, chapeaux et comestibles.
AUSSI QUE,
5 caisses Franklin d'un genre nouveau et très élégants et
100 pièces toile d'emballage d'Ecosse et une quantité de jolis meubles. 30 nov—1

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu (pour cause de départ) le samedi 2 décembre prochain, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,
Une négresse créole nommée Thérèse, âgée de 20 ans, blanchisseuse et excellente gardienne d'enfant; elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 1/3 comptant et 1/3 à 10 mois en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant Carlile Pollock, aux frais de l'acquéreur. 30 nov—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI, Jeudi, 30 de novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue St. Louis No. 20.
Une quantité de linge faits, consistant en pantalons de satinet, dito rayé; chemises de coton et d'indiennes, gilets et habits. Aussi:
50 caisses de Chapeaux,
25 caisses de Bottes,
25 caisses de Brodequins, aussi, Indiennes de coton écru, Couvertes et autres marchandises. 30 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, Vendredi, premier décembre, à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 30.
3 caisses Cotonnade, imitation du pays.
PLUS:
Draps et Casimir anglais superfins; Indiennes françaises, anglaises et américaines; coton blanc et écru; ouvré 3/4 et 6/4; alepines, platilla, toile 6/4 en pièces et demi pièces; mouchoirs madras, couvertures françaises 3 points, &c.
Conditions à la vente. 30 nov.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Coton endommagé.

IL sera vendu Jeudi 30 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, à la Presse à Coton de W. & F. Collins, rue des Magasins.
50 balles de coton endommagé, pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 30 nov

PAR M. BARNETT Senr.

IL sera vendu Jeudi 30 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un nègre nommé Néro, âgé d'environ 30 ans, drayman de premier ordre, élevé dans l'Etat du Mississipi, pouvant être aidé dans un magasin, et garanti des vices et maladies prévus par la loi, et garanti parfaitement sain.

EGALEMENT.—Un mulâtre nommé Frédérick, âgé d'environ 24 ans, excellent cocher, domestique de maison et passeur, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Le propriétaire ne les vend que parce qu'il n'a pas besoin de leurs services. Le dit mulâtre est porté de bonne volonté, et est très intelligent.

A la même heure et au même endroit, il sera vendu plusieurs esclaves intelligents.
Conditions à la vente.
Les personnes qui désirent les acheter à l'amiable peuvent le faire en s'adressant au No. 100, rue de Chartres. 29 nov—3

Appolinaire Perrault h. e. l. contre ses créanciers.
PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1837, et à la requête des syndics de la dite faillite, il sera vendu le mardi 12 décembre prochain, à midi précis, en face du magasin d'encan rue Toulouse no. 42.
Une quantité de meubles, consistant en armoires, chaises, tables etc.; abandonnés par le dit A. Perrault à ses créanciers.
Conditions Comptant. 29 nov—13

Nelson Pavejean h. e. l. contre ses créanciers.
PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1837, et à la requête des syndics de la dite faillite, il sera vendu mercredi 13 décembre prochain, à midi précis, en face du magasin d'encan rue Toulouse no. 42.
Une quantité de meubles consistant en armoire, tables, tableaux, et vases à fleurs &c.; abandonné par le dit N. Pavejean à ses créanciers.
Condition comptant. 29 nov—13

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu jeudi 30 du courant, à 11 heures, dans la rue Moreau, entre les rues Mangay et Mandeville, un lot d'Ustensiles de ménage et Meubles de maison, consistant en Tapis, Bois de lit, Tables à dîner et autres, Chaises, Bureaux, Miroirs, Chandeliers, &c, &c. 29 nov—2

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu sans réserve, vendredi 1er. décembre, à 11 heures, au No. 93, rue des Magasins,
6 caisses Marchandises sèches, consistant en Indiennes, Mouchoirs, Coton de pays, Bombazet, Toile grise de la Hollande, Flanelle rouge, Gingas, ainsi qu'une variété de Marchandises. 28 nov—2

VENTE DE SYNDIC.
PAR T. J. SPEAR.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 22 novembre 1837, il sera vendu à l'encan le mercredi, 6 décembre 1837, à 2 heures et demie, de l'après-midi, au No. 143, rue Conti, un lot de quincaillerie, planches &c. consistant en:
Un lot de planches,
Une malle de livres,
Un coffre d'outils,
200 carreaux de marbre,
Une malle de linges,
Un lot de quincaillerie, &c.
Conditions comptant. 29 nov—3

SUCCESSION HENRY SWASEY.
Par J. Levy.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 25me. jour du mois de novembre 1837, il sera vendu, à l'encan, jeudi 7me. jour du mois de décembre prochain, et les jours suivans, à 10 heures du matin, dans le magasin de feu Henry Swasey, No. 25, Nouvelle-Levée, un grand assortiment varié de Liqueurs et Vins et d'Esprit, ainsi qu'un grand nombre de caisses de Champagne, ainsi que beaucoup d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.
CONDITIONS.—Toutes sommes au dessous de $300, comptant; toutes sommes au dessus de $300, 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 27 nov—10

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 octobre 1837, il sera vendu le Vendredi 8 décembre, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de dame Céleste Balam, épouse séparée de M. Depart, les esclaves ci-après, qui lui ont été adjugés le 3 septembre dernier, et pour lesquels elle n'a pas rempli les conditions de la vente, savoir:
Joe, nègre de 45 ans, cordonnier.
Tom, mulâtre de 45 ans, do.
Diane, négresse de 28 ans.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets datés du 3 septembre dernier endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public. 27 nov—11

PAR P. BOUNY.
Succession de Théodore Nicolet.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, le vendredi, 29e. jour de décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Théodore Nicolet.
Un certain navire appelé McLELLAN, classé No. 3, du port de 376 40/95 tonneaux, ensemble avec ses cordages, [illegible] tel qu'il est maintenant au dernier wharf de la Municipalité No. Trois.
L'inventaire de cedit navire, peut être examiné au comptoir de Théodore Nicolet, rue Bienville no 26.
Conditions—6 mois de crédit en un billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 nov—29

PAR P. BOUNY.
Succession de Théodore Nicolet.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, samedi 9me. jour du mois de décembre 1837, à 10 heures du matin, rue Bienville No. 26, pour le compte de la succession de feu Théodore Nicolet.
Une quantité de Meubles appartenant à ladite succession, et consistant en Meubles de bureau de négociant et Etagères, contenus dans le ci-devant bureau de négociant dudit Théodore Nicolet.
Une Montre et Chaîne en or, appartenant audit feu Théodore Nicolet.
CONDITIONS—Toutes sommes au dessous de $100, comptant; et toutes sommes au dessus de $100, à 60 jours de crédit, en billets endossés. 27 nov—11

PROPRIETES AMELIOREES DE GRANDE VALEUR DANS LA PREMIERE MUNICIPALITE.
PAR MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI, 1er. jour de Décembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, seront vendues sans réserve, les belles propriétés suivantes de GRANDE VALEUR, savoir:

1o. Ce beau et élégant magasin à quatre étages, nouvellement bâti, situé rue Bienville No. 53, entre les rues de Chartres et Royale.

Le lot mesure 25 pieds 7 pouces de face, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. Le magasin est construit de la manière la plus substantielle, [illegible] qui vient du château d'eau de la Banque de Commerce.

Ce magasin est loué à bail pour un an, à partir du premier novembre courant à M. Wm. E. Carnes à raison de $2500 pour l'année, payables mensuellement.

2o. Le magasin No. 55, situé rue Bienville, attenant au numéro 53 et en tout point semblable à celui ci. Ce magasin est loué à bail à M. P. F. Decongé pour l'espace de 3 années à partir du 1er. novembre courant, à raison de $3000 par an, payables chaque mois, avec le privilège de prolonger le dit bail de deux autres années.

3o. Le magasin No. 57, situé rue Bienville, attenant au No 55 et en tout point semblable au précédent. Ce magasin est loué à M. Wm. Kenyon, pour l'espace d'une année à raison de $2500 par an, payables mensuellement.

4o. Cette élégante maison de maître, avec magasin, située rue Bienville, attenant au No. 53, bâtie sur un lot de terre de 25 pieds 7 pouces de face, sur 127 pieds [illegible] de profondeur. Le logement est occupé par M. James Carell, et loué par bail jusqu'au 1er novembre prochain, à raison de $2000 piastres par an: mais il est susceptible de rapporter maintenant $1800 par an. Le magasin est loué par M. E. Somet à raison de [illegible] par mois.

CONDITIONS—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, et portant intérêt à 8 pour cent par an.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 nov—19

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu, le Mardi, 19 Décembre 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de [illegible] premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, [illegible] à la requête de V. Roumage et A. O'Duhig, [illegible]

Le terrain [illegible] situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 7 et 8, de l'ilet 71, [illegible] face, à la rue Dumaine, sur [illegible] de profondeur. Le No. 7, forme l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés, à la satisfaction du [illegible] portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 8 nov—1ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI 1er. décembre, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20 à 12 heures [illegible]
Conditions: toute somme au dessous de $100 [illegible] 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 28 nov